

Certificat de changement de résidence pour les douanes

Ce certificat est nécessaire pour permettre le passage en douane du mobilier au moment d'un déménagement à l'étranger. Il est délivré par le Maire du domicile aux personnes de nationalité française désirant s'établir à l'étranger.
Publié le 17/05/2024 – Mis à jour le 03/06/2024

Le demandeur doit prendre rendez-vous en Mairie.

Pièces à fournir

Une demande écrite précisant l'état civil de la personne concernée

Une pièce d'identité

Un justificatif de domicile prouvant la domiciliation à Meudon avant le départ définitif

Un justificatif prouvant la nouvelle adresse à l'étranger

Information de contact



Ville de **Meudon**

Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40